

MASTER 2

DR OIT DE L'EMPLOI ET
ES RELATIONS SOCIALES



Le Master 2 DERS a le plaisir de vous inviter à un

Cycle de conférences sur

La réforme de la justice du travail

Suite au rapport Lacabarrats, la loi « Macron » du 6 août 2015 entend réformer la justice prud'homale afin de la rendre « performante » c'est-à-dire plus juste, plus rapide, plus sûre.

A cette fin, les obligations des conseillers prud'hommes sont renforcées, un statut de défenseur syndical est créé, le bureau de conciliation devient un bureau de conciliation et d'orientation dont le rôle est modifié, de nouveaux modes de résolution des litiges sont ouverts, des barèmes d'indemnisation sont mis en place....

Pour présenter et discuter de cette réforme, un cycle de trois conférences est organisé à l'université de Franche-Comté, association universitaires et praticiens

Validé au titre de la formation continue des avocats
UFR SJEPG- 45 D Avenue de l'observatoire- Besançon
Information et Inscription :
contact-crjfc@univ-fcomte.fr OU
master-droit-emploi@univ-fcomte.fr

Responsables du Master :
M^{me} Chantal MATHIEU
M. Thomas PASQUIER
master-droit-emploi@univ-fcomte.fr



Vendredi 20 novembre 2015- 18h à 20 h – Amphi Cournot

L'impartialité du juge prud'homal en question – les nouvelles obligations des conseillers prud'hommes – le défenseur syndical

T. Pasquier (Universitaire) – **S. Tournier** (Président du CPH de Besançon) -
F. Stucklé (Avocat) – **B. Lemerle** (Défenseur syndical)

Vendredi 8 janvier 2016 – 18h à 20 h – Amphi Cournot

La célérité de la justice prud'homale en question : des modes alternatifs de règlement des litiges au nouveau rôle du bureau de conciliation et d'orientation.

C. Mathieu (Universitaire), **M. Kadner** (Directrice de greffe – CPH Besançon) - **I. Perrin** (Avocate),

Vendredi 4 mars – 18 h à 20 h – Amphi Cournot

La prévisibilité du jugement en question – le jeu des barèmes d'indemnisation.

B. Géniaut (Universitaire) – **O. Molin** (Vice-président TI Besançon et juge départiteur au CPH) - **F. Bouveresse** (Avocat) .

BULLETIN D'INSCRIPTION

(uniquement pour les avocats souhaitant un justificatif de présence pour la formation continue)

NOM :

Prénom :

Fonctions :

Email :

() Jeune avocat (- de 2 ans d'exercice) : gratuit

() Avocat : 50 euros pour 1 conférence ou 100 euros pour les 3 conférences.

demande un justificatif de présence (formation continue = 2h par conférence) pour

- la conférence du 20 novembre
- la conférence du 8 janvier
- la conférence du 4 mars

Bulletin d'inscription à retourner au plus tard 8 jours avant la conférence choisie

Paiement sur place ou chèque bancaire à l'ordre de : *agent comptable de l'Université de Franche-Comté*, adressé à :

UFR SJEPG- CRJFC - à l'attention de Laurent Kondratuk
45 D Avenue de l'Observatoire, 25030 Besançon Cedex